Image not found or type unknown

Accident du travail et subrogation de salaire

Par **Mardimarau**, le **27/09/2022** à **11:59**

Mon mari est en arrêt pour accident du travail depuis le 19 avril 2022 , son employeur a pratiqué la subrogation depuis cette date jusqu'au 15 septembre .
Depuis cette date mon mari perçoit directement les indemnités journalières de la sécurité sociale et nous nous sommes aperçus que l'employeur ne nous avait pas versé la totalité des indemnités de la sécurité sociale qu'il avait perçu.

De plus, depuis la mi-juillet il ne verse que 75 % du salaire .

Est-ce normal ?

Quels sont les textes de lois sur lesquels nous pourrions nous appuyer pour faire comprendre à l'employeur de mon mari qu'il a tort et qu'il doit nous reverser l'intégralité des indemnités de la sécurité sociale qu'il a perçu.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés